

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Syndicat mixte GIPREB - Demande de subvention : mise à jour du bilan des apports en nutriments à l'étang.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'étang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le GIPREB a pour objet l'amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques du complexe lagunaire de l'étang de Berre et notamment le retour des caractéristiques d'une lagune méditerranéenne profonde, dans l'objectif de bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour cela, le Syndicat mène des études pour améliorer la connaissance de l'écosystème, de son fonctionnement et de ses usages en vue de leur mise en valeur, d'une meilleure gestion des usages de loisirs et des ressources marines halieutiques et conchylicoles.

Les connaissances acquises alimentent l'information du grand public, la communication aux scolaires et fondent la concertation et la mise en cohérence des actions entre les acteurs locaux.

Le GIPREB sollicite une aide départementale afin d'actualiser le bilan des apports en nutriments à l'étang de Berre. En effet, l'étang constitue le réceptacle hydraulique, d'une part, des cours d'eau Arc, Touloubre et Cadière et, d'autre part, des rejets anthropiques tels que le canal usinier EDF, les stations d'épuration ou les réseaux pluviaux.

Chacun de ces tributaires apporte à l'étang ses éléments nutritifs et autres particules dissoutes ou en suspension qui contribuent à l'eutrophisation (enrichissement en éléments nutritifs) de l'étang.

Cette eutrophisation est un des facteurs majeurs de déclassement de l'état de l'étang au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et occasionne des développements algaux opportunistes qui s'échouent *in fine* sur les plages et les côtes. Il est important de connaître la charge de chacun des contributeurs, voire d'identifier d'autres rejets sauvages, afin de mettre en œuvre des actions efficaces ciblées sur les plus impactants. Ces informations permettront également d'affiner les modèles de fonctionnement de ce milieu lagunaire.

Le précédent rapport date de 2008 et depuis, des travaux ont été réalisés sur les stations d'épuration, alors que, durant cette période, la démographie et les activités anthropiques se sont développées.

Dans ce cadre, le Département est sollicité pour une subvention d'un montant de 22 500 € sur un montant total de 150 000 €TTC (soit un taux de 15%).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL